

Périgny le 5 janvier 2017



Monsieur le Président de la Régie Municipale de l'Eau de La Rochelle  
Mairie de La Rochelle  
BP 1541  
Place de l'Hôtel de Ville.  
17000 LA ROCHELLE

Monsieur le Président,

L'association que je préside, CEP 17, est très inquiète de l'immobilité sur les questions de l'eau qui semble finalement être la seule politique mise en œuvre à La Rochelle, malgré les promesses d'une évolution rapide autrefois affirmées. Nous n'avons pas oublié, par exemple, la lettre du service de l'Eau de la Ville de La Rochelle, dans le n° 18 d'octobre 2014, à l'adresse de ses abonnés, qui comportait en éditorial le texte suivant :

*« Vers une tarification écologique et solidaire de l'eau à La Rochelle... »*

*Le 28 juillet 2010, l'Organisation des Nations Unies dans sa résolution "l'eau bien commun de l'humanité", reconnaît que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits.*

*Conformément aux engagements qu'elle a pris devant les citoyens, la municipalité s'engage dans une réforme de la tarification de l'eau potable.*

*Celle-ci passera par la mise en œuvre d'une tarification progressive pour les usagers domestiques : l'eau, selon qu'elle est vitale, utile ou simplement de confort n'aura pas le même prix. Ainsi, l'eau vitale sera gratuite alors que les consommations élevées seront un peu plus coûteuses.*

*Cette réforme nécessite une analyse préalable approfondie. Cette tarification utilisée pour d'autres villes ne peut être transposée sans adaptation au contexte rochelais.*

*Dès cet automne un groupe de travail associant élus, techniciens, associations de consommateurs, professionnels, bailleurs sociaux, etc.... travaillera sur ce sujet... »*

Il va de soi que l'annonce d'un tel programme, même s'il ne répondait pas à la totalité des revendications de CEP17, ne pouvait que recevoir toute notre attention, la concertation promise pouvant, selon nous, déboucher sur de substantielles améliorations, en conformité avec les attentes des usagers rochelais de l'eau.

Or, aujourd'hui, où en sommes-nous ?

Le moins que l'on puisse dire c'est que Les usagers n'ont pas vraiment vu leurs revendications avancer !

Bien que plusieurs rencontres avec CEP 17 aient été organisées par l'élu en charge de la régie, le groupe de travail promis publiquement n'a toujours pas été constitué !

Les usagers, qui paient la totalité du coût de l'eau, ne sont toujours pas associés à sa gestion qui reste d'une opacité plus que contestable.

Mettre en place une nouvelle tarification de l'eau, nécessite pourtant une totale transparence comptable, une mise à plat de la gestion passée, ne serait-ce que pour mettre en évidence les possibilités financières à examiner en groupe de travail.

Or, là non plus, nous ne nous sentons pas mieux informés !

Par exemple, nous ignorons toujours à quoi correspondent effectivement les frais divers de gestion figurant dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, qui représentent plus de 3.5 millions d'euro au cours des cinq dernières années et qui ont été entièrement payés par les usagers rochelais.

Quand le prix de l'eau va-t-il baisser pour les usagers domestiques ?

Quand l'accès à l'eau sera-t-il garanti pour tous ?

Quand le groupe de travail promis pourra-t-il se mettre efficacement au travail ?

Dans l'espérance d'une avancée rapide de ce dossier, recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

*Pour CEP17, son président, Daniel Vince,*